



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/JUIL/094	
<u>Date du conseil municipal</u> 01/07/2019	OBJET :
<u>Date de la convocation</u> 24/06/2019	DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS CULTURELLES » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2019
<u>Date de l'affichage</u> 08/07/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 juin 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Michel VEUX, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Medhi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Stéphanie SCHUT
- Monique DEVILAINE représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Roger CIPRES est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-094-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°2019/AVR/053 en date du 15 avril 2019 approuvant le budget annexe « Activités culturelles » pour l'année 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des ajustements de crédits en section de fonctionnement,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°1 des crédits de dépenses tel qu'il ressort du tableau ci annexé à la présente :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1		
<i>Budget annexe Activités Culturelles 2019</i>		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	4 500,00 €
6042	Achat de prestations de service	4 000,00 €
611	Prestations de service	-6 500,00 €
637	Autres impôts et taxes	7 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	4 000,00 €
64131	Rémunération	2 000,00 €
6478	Autres charges sociales	2 000,00 €
Chap 651	Autres dépenses de gestion courante	-9 000,00 €
651	Redevances pour concession	-9 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	0 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe des Activités Culturelles 2019 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 2 juillet 2019

Le Maire,
Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-094-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019